

Commission de la formation et de la vie universitaire
Séance du 27 mars 2018

Délibération n°1
Portant approbation du **procès-verbal du 13 février 2018**

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-6-1,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

Vote

Nombre de membres en exercice : 32	Pour : 10
Nombre de membres présents : 11	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 6	Abstention : 1
Membres absents et non représentés : 15	Non-participation : 6

Article unique : approuve le procès-verbal de la CFVU du 13 février 2018.

Le président de la commission
de la formation et de la vie universitaire,



Patrick COURILLEAU

Transmis au rectorat le : 27 juillet 2018
Publié le : 01 octobre 2018